

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 14 décembre 2023

votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry – FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent.

**Absents excusés :**

LECOEUR Maurice a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

VANDENAWEELE Guy a donné procuration de vote à GRINCOURT Vincent.

**Absentes :** LACAILLE Estelle – LECORNU Séverine.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

#### 1.1 - Marchés Publics

**Autoriser M. Le Maire à recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de d'aménagement du centre-bourg et l'autoriser à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises - Délibération n° DEL2023-12-03-**

M. Le Maire informe les conseillers qu'il convient de l'autoriser à recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet d'aménagement du centre-bourg et de l'autoriser à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises afin de recruter une équipe pluridisciplinaire chargée de la finalisation d'une étude de programmation et d'une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement des bâtiments et espaces publics du centre-bourg.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

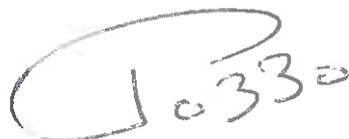
DECIDE

- ☞ **Article 1er :** d'autoriser M. Le Maire à recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet d'aménagement des bâtiments et espaces publics du centre-bourg et à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les bâtiments et espaces publics du centre-bourg de la commune ;
- ☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier ;
- ☞ **Article 3 :** que cette délibération modifie la délibération n° DEL2023-02-02 du 23 février 2023.

Adoptée à la majorité des votants  
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 13 décembre 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.